



A retenir

Pêcher

Cloque : période à risque en cours ; suivre l'évolution des bourgeons à bois

Abricotier, Pêcher, Prunier

Enroulement chlorotique de l'Abricotier : Surveiller les débourrements foliaires très précoces et éliminer les arbres contaminés

TOUTES ESPECES

SOMMAIRE

Toutes espèces
Abricotier-Prunier
Amandier
Pêcher
Prévision météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B

Rédacteur : Isabelle
MILLELIRI



Structures partenaires : CA
2B, CANICO, FREDON,
exploitants observateurs

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CA2B,



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office National
de l'Eau et des Milieux
Aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO.

Enroulement Chlorotique de l'Abricotier (ECA)

Observation : observation de pruniers, d'abricotiers ainsi que de pêchers présentant les symptômes à savoir une feuillaison précoce. Présence de nouveaux arbres contaminés à proximité de foyers déjà recensés.

Evaluation du risque : le risque est élevé dans les vergers ayant des arbres présentant les symptômes.

La lutte contre cette maladie est obligatoire par arrêté préfectoral en date du 5 octobre 2017 sur les communes de Borgo, Vescovato, Venzolasca, Sorbo Ocagnano, Castellare di Casinca, San Giuliano, Tallone, Canale di Verde, Linguizzetta, Ghisonaccia, Lugo di Nazza, Aghione. Elle impose l'arrachage et la destruction des arbres contaminés.

Gestion du risque : Afin de limiter les risques, il est nécessaire de planter du matériel végétal certifié, surveiller les plantations en hiver. La lutte contre l'ECA nécessite une **éradication obligatoire et collective**. Les arbres doivent être arrachés avant la présence de psylle (mi-février) pour limiter les sources de propagation dans le verger.

En cas de suspicion, la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiologie des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

• *Coryneum - Coryneum beijerinckii*

Biologie : Ce champignon attaque l'ensemble des parties aériennes de l'arbre (branches, feuilles et fruits). La sensibilité varie selon les variétés, voire de la précocité. Les spores hivernent sous forme de mycélium dans le bois et les bourgeons de ses plantes hôtes. Les vents et les pluies de l'hiver et du printemps véhiculent les spores formées dans ces organes végétatifs et les propagent sur les jeunes feuilles.

La maladie criblée se manifeste par l'apparition de taches typiques et caractéristiques. Le feuillage inférieur, qui pousse dans les parties basales de l'arbre, est le premier à être contaminé et à subir les dégâts.

Evaluation du risque : Le risque débute et est élevé sur les vergers ayant eu de fortes attaques la saison passée.

- **Moniliose sur fleurs et rameaux - *Monilia laxa***

Biologie : Le monilia est un champignon qui provoque un dessèchement des bouquets floraux sur lesquels se développent des coussinets grisâtres. La contamination peut se propager ensuite au rameau qui meurt à son tour.

Observation : aucun symptôme n'est observé à ce jour.

Évaluation du risque : les conditions climatiques annoncées sont favorables aux contaminations ; le risque est élevé pour les variétés sensibles et ayant atteint le stade floraison.

Gestion du risque : éliminer les fruits momifiés lors de la taille et les sortir du verger.

ABRICOTIER - PRUNIER

- **Stade phénologique**

Abricotier : Colorado stade D-E, Lady Cot stade C,

Prunier : Fortune stade D-E avec présence des premières fleurs, Catalina stade C,



AMANDIER

- **Stade phénologique**

Stade pointe verte atteint sur les secteurs les plus précoces ;

- **Fusicoccum - *Fusicoccum amygdali* – Moniliose sur fleurs et rameaux**

Biologie : le champignon *Fusicoccum* se développe au niveau des chancres en produisant des pycnides noires. La pluie joue un rôle disséminateur en libérant les spores. Le champignon pénètre par les blessures d'abscission des feuilles, écailles de bourgeons et fruits, et provoque des chancres, qui peuvent rester actifs 3 ans. Ces symptômes sont observés dès le printemps

Plusieurs types de symptômes, selon les organes végétaux atteints peuvent être observés :

- le flétrissement des bois de deux ans. L'infection du parasite s'est produite par les plaies des pédoncules des fruits récoltés.
- le flétrissement des rameaux d'un an. Au printemps, à partir du débourrement de la végétation, les jeunes feuilles, les fleurs et les jeunes fruits se dessèchent. Ces dégâts sont dus à l'infection, par le champignon, des plaies d'abscission des feuilles, à l'automne précédent.
- le flétrissement de pousses feuillées de l'année en cours, dès le début de l'été, qui prennent une teinte gris argenté. Ce phénomène provient de l'infection, au printemps, des plaies d'abscission de la chute des écailles de bourgeons et pétales.

Dans tous les cas, des chancres ceinturent le rameau et aboutissent à un dessèchement complet des pousses et rameaux.

Observation : aucun symptôme observé à ce jour

Évaluation du risque : la période à risque approche : les conditions climatiques prévisionnelles (pluies) sont favorables aux contaminations. Le risque est donc moyen à élevé selon l'avancement végétatif ;

Gestion du risque : éliminer les rameaux secs lors de la taille

PECHER

- **Stade phénologique**

Stade B à début floraison pour les variétés précoces ; le stade pointe verte n'est pas atteint pour l'ensemble des variétés à ce jour








Stade D

Cloque - *Taphrina deformans*

Observation : aucun symptôme observé à ce jour

Evaluation du risque : Le stade de sensibilité concerne une majorité de variétés : les températures douces en journée accélèrent le débourrement. Toutefois, les conditions climatiques prévisionnelles (pluies) sont favorables aux contaminations. Le risque est donc moyen à élevé selon l'avancement végétatif ;

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Jeudi 1 ^{er} fév.	Vendredi 2 fév.	Samedi 3 fév.	Dimanche 4 fév.	Lundi 5 fév.	Mardi 6 fév.	Mercredi 7 fév.
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Nombreux passages nuageux ; sur la côte Est, le temps reste sec	Nuageux avec risque d'averses pouvant apporter la pluie	Nuageux avec risque d'averses ; baisse des températures	Averses résiduelles puis retour du soleil ;		Temps nuageux avec risque d'averses ; baisse des températures	

Pour la période du dimanche 4 au mercredi 7, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien ci-dessous ;
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION** : liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux États-Unis. À ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de *Xylella fastidiosa*](#)


La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>"

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.